



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **jeudi 9 juillet 2026** à **15 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

M. Claude Comeau, maire
M. René Lecavalier, conseiller
Mme Carmen B. Pilote, conseillère
Mme Mélanie Rose, conseillère

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCES MOTIVÉES :

Mme Denise Bergeron, conseillère
Mme Diane Boyer, conseillère
M. Mario Demers, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 9 juillet 2026 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 9 juin 2026 et adoption dudit procès-verbal
3. Autorisation de dépôt d'une demande de subvention au Fonds pour Bâtir des Collectivités Fortes – Agrandissement de l'Omni-Centre (phase II)
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du jeudi 9 juillet 2026

CERTIFICAT

Je soussignée, M^e CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^e CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 15 H 30

2026-07-176

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2026 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'ouvrir la séance extraordinaire du jeudi 9 juillet 2026 à 15 h 30 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-07-177

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 JUIN 2026 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 9 juin 2026, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 9 juin 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-07-178

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES - AGRANDISSEMENT DE L'OMNI-CENTRE (PHASE II)

Considérant l'importance d'assurer à l'ensemble des citoyens de tous âges un milieu de vie favorisant la pratique d'activités physiques saines;

Considérant les besoins chroniques de nouveaux locaux sportifs pour la population locale et nos regroupements associatifs;

Considérant que le gouvernement du Canada offre du financement par l'entremise de son Fonds pour Bâtir des Collectivités Fortes (FBCF) afin d'appuyer des investissements dans les infrastructures publiques;

Considérant que ce fonds, sous le volet de prestation directe et le sous-volet de projets d'infrastructures locales, privilégie les projets dont la mise en chantier est prévue avant la fin de l'année 2026;

Considérant que la Ville de Pincourt s'est engagée dans une démarche sérieuse de planification pour l'agrandissement de l'Omni-Centre (phase II) comportant de nouveaux gymnases et des salles d'activités;

Considérant que ce projet prioritaire de la Ville répond aux critères d'admissibilité du programme;

Considérant que le projet de la Ville de Pincourt est en phase finale des préparatifs et que l'échéance de mise en chantier précitée pourra être respectée;

Considérant que la Ville de Pincourt assurera le financement de l'infrastructure à même ses surplus réservés et non réservés et quelle s'engage parallèlement à avoir obtenu tout financement complémentaire via une demande de règlement d'emprunt qui sera aussi conclue avant la fin de l'année 2026, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'autoriser le dépôt, par la Ville de Pincourt, d'une demande de financement auprès du Fonds pour Bâtir des Collectivités Fortes du gouvernement du Canada (FBCF).

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à respecter l'ensemble des exigences de toute entente de financement proposée par le FBCF et à payer sa part des coûts du projet.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture et services communautaires ou, en son absence, le chargé de projets à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-07-179

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2026

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

De lever la séance extraordinaire du jeudi 9 juillet 2026 à 15 h 36.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE